

Les allocations toujours en discussion

BRUXELLES Les négociations n'achopperaient plus que sur le montant

► Le gouvernement bruxellois a pris connaissance d'une étude de la KUL sur les allocations familiales.
► Trois montants de base ont été étudiés mais pas la question du basculement.

Les négociations sur la réforme bruxelloise des allocations familiales vont enfin pouvoir reprendre. Ce jeudi matin, le gouvernement bruxellois a pris connaissance d'une étude de la KUL commandée par le cabinet de la ministre en charge du dossier, Céline Fremault (CDH). Pendant un an et demi, les chercheurs ont analysé et comparé les différents systèmes et tester trois hypothèses pour les montants de base. Sans surprise, c'est le modèle où chaque enfant aurait droit à 150 euros qui réduit le plus la pauvreté, mais la question du financement reste cruciale.

Pour rappel, Bruxelles est la dernière Région à ne pas avoir trouvé d'accord sur le nouveau système d'allocations familiales. En Flandre, le montant de base par enfant sera de 160 euros, en Wallonie de 155 euros et en Communauté germanophone de 154 euros. Pour Céline Fremault, afin d'éviter la concurrence entre les

Régions, il est important que le modèle bruxellois soit le plus proche possible du wallon, d'où l'idée d'un montant de base de 150 euros par enfant auquel s'ajoutent des suppléments sociaux selon les revenus, le nombre d'enfants et d'autres critères (handicap ou orphelin).

L'étude de la KUL permet dans un premier temps de déterminer la base de calcul des revenus. Après plusieurs tests, les chercheurs ont décidé de se baser sur le revenu brut imposable. Cela signifie que les revenus immobiliers ou de remplacement sont pris en compte, contrairement au système actuel.

Les divergences

Les chercheurs ont également pris en compte la particularité bruxelloise. Même si la croissance démographique ralentit,

elle est toujours présente. Le taux de natalité est plus élevé dans la capitale, tout comme le taux de pauvreté. Selon l'étude, 41,5 % des enfants bruxellois sont nés dans une famille vivant sous le seuil de pauvreté alors que ce taux est de 18,8 % à l'échelle du pays. Vu cette donnée, il faut être certain pour le gouvernement bruxellois que les allocations familiales restent une politique de soutien à la parentalité et non une politique de lutte contre la pauvreté.

Et c'est là que les socialistes, Défi et le CDH ne se rencontrent pas totalement sur le montant de base à accorder. La KUL a d'abord pris le montant de 130 euros par enfant. Ce scénario serait neutre sur le plan budgétaire tandis que le scénario avec un montant de 140 euros par enfant

coûterait plus cher que le système actuel. Par contre, grâce aux compensations liées aux revenus, le taux de pauvreté diminuerait significativement. Avec le scénario à 150 euros prôné par les humanistes, 19 % des familles avec enfants y perdraient par rapport à la situation actuelle. Dans les trois cas, ce sont les familles nombreuses qui perdent le plus d'argent. Avec un montant de base de 150 euros, le coût supplémentaire pour la Région bruxelloise serait de 30 millions d'euros si tous les enfants ne basculent pas dans le nouveau système lors de sa mise en place.

D'ailleurs, la KUL n'étudie pas le basculement (application immédiate du nouveau régime à tous les enfants). « Pour nous, ce n'est pas une question primordiale, explique le cabinet de Céline Fremault. Nous devons d'abord nous mettre d'accord sur un montant de base et ensuite nous verrons comment nous pouvons financer un éventuel basculement total. » Pourtant, voici quelques semaines, les partis de la majorité se querellaient fortement sur cette problématique.

Aujourd'hui, en coulisses, on sur-sur que le principe du basculement serait accepté par tous et que les discussions ne porteraient plus que sur la somme à verser aux familles. Reste qu'une allocation de 150 euros par enfant avec un basculement coûterait entre 40 et 60 millions de plus les dix premières années. ■

VANESSA LHULLIER

CALENDRIER

Une mise en place en 2020

Le timing est de plus en plus serré pour le gouvernement bruxellois. Dans les jours qui viennent, les ministres vont rediscuter du modèle à adopter et espèrent engranger un accord rapidement. Ensuite, il faudra venir avec un montant de base précis devant les membres de la commission parlementaire puis en séance plénière pour l'adoption par les députés. Pour la fin mars, le gouvernement bruxellois doit dire au fédéral la piste qu'il a choisie.

Par contre, la mise en œuvre du nouveau système sera très certainement retardée. On espérait un démarrage pour le 1^{er} janvier 2019. Cette date semble aujourd'hui irréaliste. Tous préfèrent parler du 1^{er} janvier 2020.

V.L.H.